

Lun. 03 Juin 19

Marseille

Durée

1 jour (7h)

Horaires

9h - 17h

Tarif

500 € HT Adhérents
650 € HT Non adhérents
* déjeuner inclus

Entreprises ICPE

Public Exploitants d'ICPE Responsables Environnement

Pré-requis Aucun

Objectifs

L'objectif de la formation est de porter à la connaissance des stagiaires les nouveaux textes concernant la refonte de la réglementation applicable aux installations de combustion.

Il s'agit de pouvoir évaluer la conformité réglementaire des émissions atmosphériques d'une installation de combustion.

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

Intervenant

- Expert du CITEPA

Programme

1. Les enjeux air et le cadre réglementaire international et européen

- Paquet air 2013
- Directive 2016/2284 réduction des émissions
- Directive 2010/75 émissions industrielles
- Directive 2015/2193 sur l'installations de combustion moyenne
- PREPA, SRCAE, PCAET et PPA

2. Les notions fondamentales sur les installations de combustion

- Appareil de combustion
- Installation de combustion unique
- Puissance nominale totale au sens du site, de l'installation de combustion, des VLE
- Autres

3. Les nouveautés sur la rubrique 2910

- Evolution de la rubrique 2910
- Eléments conservés
- Définition biomasse

4. Le classement des installations de combustion

- Classement d'un site industriel 2910-3110
- Périmètre des installations de combustion

?5. Les VLE applicables aux installations de combustion

- Détermination de l'arrêté applicable aux installations de combustion
- Textes applicables hors des arrêtés ministériels
- Exigences relatives aux rejets dans l'air
- Installations destinées aux situations d'urgences

6. Les prescriptions en termes de mesure de surveillance

- Surveillance à mettre en place selon les différents arrêtés ministériels

?7. Installations IED

- Transposition en droit français
- Processus de réexamen
- Demande de dérogation